

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK GS-47

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : oilfield
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 1A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H227 Liquide combustible.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H350 Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
Nature chimique : phenol-formaldehyde resin
Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5	>= 5 - < 10
Naphthalene	91-20-3	>= 1 - < 5

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

Formaldehyde

50-00-0

>= 0.1 - < 1

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Avis aux médecins : Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Manipuler comme un produit chimique industriel.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).
- Information supplémentaire : Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
---	---	---

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Utiliser un équipement de protection individuelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Conditions de stockage sûres	:	Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Matières à éviter	:	Conserver à l'écart des agents oxydants.

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	ACGIH
Naphthalene		TWA	10 ppm 50 mg/m ³	OSHA Z-1
Naphthalene		TWA	10 ppm 50 mg/m ³	OSHA P0
Naphthalene		STEL	15 ppm 75 mg/m ³	OSHA P0
Formaldehyde	50-00-0	C	0.3 ppm	ACGIH
Formaldehyde		TWA	0.75 ppm	OSHA Z-1
Formaldehyde		STEL	2 ppm	OSHA Z-2

Hazardous components without workplace control parameters

Mesures d'ordre technique : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains
Matériel : Gants imperméables

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide visqueux
Couleur : ambre
Odeur : aromatique

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 469 °F (243 °C)
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 193.1 °F (89.5 °C) Méthode: Coupelle fermée, Tag
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: 1.0335 g/cm3 (68 °F (20 °C))
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 2,000 mPa.s (77 °F (25 °C))

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Ce produit est chimiquement stable. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	: Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
Produits de décomposition dangereux	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation

Ingestion

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Toxicité aiguë**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
-------------------------------	---

Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
---------------------------------	---

Composants:**64742-94-5 Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
-------------------------------	-----------------------------

Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 100 mg/l
-------------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg
---------------------------------	-------------------------------

91-20-3 Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Souris): 316 mg/kg
-------------------------------	----------------------------

Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 340 ppm Durée d'exposition: 1.00 h
-------------------------------	---

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg
---------------------------------	-----------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:**64742-94-5 Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

91-20-3 Naphthalene:

Espèce: Lapin

Méthode: Test de Draize

Résultat: Irritation sévère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:**64742-94-5 Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

91-20-3 Naphthalene:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Méthode: Test de Draize

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: A un effet sensibilisant.

Composants:**64742-94-5 Solvent naphtha (petroleum), heavy aromatic:**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL: Pas d'information disponible.

Cancérogénicité**IARC**

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Naphthalene

91-20-3

Group 1: Cancérogène pour l'Homme

Formaldehyde

50-00-0

OSHA

OSHA a spécifiquement réglementé la cancérogénicité

Formaldehyde

50-00-0

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

NTP

Raisonnement prévu pour être un cancérogène humain

Naphthalene

91-20-3

Reconnu pour être cancérogène pour l'homme.

Formaldehyde

50-00-0

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Réglementation

40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques

Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire

: Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets : Non applicable

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

dangereux

- Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****IATA-DGR**

- UN/ID No. : UN 3082
- Nom d'expédition des Nations unies : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Alkyl (C3-C5) benzenes, naphthalene)
- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : Miscellaneous Dangerous Goods
- Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
- Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Code IMDG

- Numéro ONU : UN 3082
- Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Alkyl (C3-C5) benzenes, naphthalene)
- Marine Pollutant : (naphthalene)
- Classe : 9
- Groupe d'emballage : III
- Étiquettes : 9
- EmS Code : F-A, S-F
- Polluant marin : oui

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**49 CFR**

- Numéro ONU / ID / NA : NA 1993
- Nom d'expédition des : Combustible liquid, n.o.s.

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

Nations unies

(Alkyl (C3-C5) benzenes, naphthalene)

Classe : CBL

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Combustible liquid

Polluant marin : oui (naphthalene)

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]

US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Naphthalene	91-20-3	100	10000

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Formaldehyde	50-00-0	100	33333

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Formaldehyde	50-00-0	100	33333

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : SARA Titre III, Section 302 établit des concentrations auxquelles les composés suivants sont soumis à déclaration:

Formaldehyde 50-00-0 .3 %

SARA 313 : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

Naphthalene	91-20-3	1 %
Formaldehyde	50-00-0	.3 %

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Naphthalene	91-20-3	1 %
-------------	---------	-----

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

Massachusetts Right To Know

Naphthalene	91-20-3
Formaldehyde	50-00-0

Pennsylvania Right To Know

résine phénolique	-
Solvant naphtha (petroleum), heavy aromatic	64742-94-5
Naphthalene	91-20-3
Formaldehyde	50-00-0

New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5015
Commercial
d'Enregistrement de New
Jersey pour le produit (NJ
TSRN)

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Naphthalene, Formaldehyde, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
DSL	: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le

BYK GS-47

Version 1

Date de révision 08/20/2025

Date d'impression 03/05/2026

LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 08/20/2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.